

CONSEIL MUNICIPAL - PROCES VERBAL DU 05 JUILLET 2022

Le conseil municipal de la commune de Frasne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Commune, 2 rue de la gare à Frasne, sous la présidence de Philippe Alpy.

Conseillers communaux présents :

ALPY	Philippe	X
BARTHET	Nicolas	X
BECHLER	Florence	X
BOURGEOIS	Alexandre	X
BOUVERET	Gilles	X
BRESSAND	Laetitia	X
CHRETIEN	André	Proc à N. BARTHET
GROS	Cédric	Proc à L.VUILLEMIN
JEANNIN	Danielle	X
LEPEULE	Jacqueline	X
MARMIER	Angélique	Proc à A.VUILLEMIN
PARIS	Marine	X
PAULIN	Joëlle	X
POULIN	Hélène	Proc à G.BOUVERET
TROUTTET	Bruno	Proc à P.ALPY
VIENNET	Marie Madeleine	X
VUILLAUME	Fabien	X
VUILLEMIN	Adeline	X
VUILLEMIN	Laurent	X

Secrétaire de séance : sur proposition du maire le conseil élit Florence Bechler

Ordre du jour :

- 1/ Approbation du dernier compte rendu
- 2/ Finances/budgets :
 - Restitution caution locataire 1 rue abbe pergaud

- Attribution de subvention Tour du Doubs
 - 3/ Jumelage
 - Convention de jumelage
 - Subvention à l'association Comité de jumelage Frasné-Tiefenbronn
 - 4/ Urbanisme :
 - Dossier en cours
 - 5/ Foncier :
 - Demande de rachat partiel du bien en portage foncier à l'Établissement Public Foncier Doubs BFC (EPF) opération 493 – Requalification centre-bourg »
 - Délégation droit de priorité et demande de portage du foncier à l'EPF pour un terrain SNCF avec 6 garages
 - Demande de portage à l'EPF pour le Centre de vacances RATP - J.C Petit - sis Clod Deland
 - 6/ Travaux :
 - Avenant n°1 conduite opération pour la création d'un pôle enfance jeunesse
 - Attribution Étude pour la réhabilitation de la salle polyvalente
 - Extension du réseau Basse Tension de distribution publique d'électricité sous maîtrise d'ouvrage du SYDED
 - 8/ Questions diverses
-

1/ Approbation du dernier compte rendu

Le conseil municipal approuve avec 18 votes pour et 1 abstention d'Hélène Poulin.

2/ Finances/budgets

Délibération n°1 : Le conseil municipal approuve à l'unanimité la restitution de la caution au locataire sis 1 rue abbe pergaud d'un montant de 1 600€.

Délibération n°2 : Le conseil municipal approuve à l'unanimité le versement d'une subvention d'un montant de 500€ pour le Tour du Doubs 2022.

3/ Jumelage

Délibération n°3 : Le conseil municipal approuve à l'unanimité :

- le jumelage avec la commune de Tiefenbronn située en Allemagne avec effet au 15/07/2022
- de constituer un comité de jumelage délégué à une association
- d'autoriser M. le maire à signer la charte de jumelage,
- en tant que de besoin d'inscrire des crédits suffisants au budget communal.

Délibération n°4 : Le conseil municipal approuve à l'unanimité :

- Le versement d'une subvention de « mise de départ » à hauteur de 1€ par habitant afin de régler les factures afférentes au lancement de l'association « Comité de Jumelage Frasne-Tifenbronn.
- Le versement d'une deuxième subvention pour le déplacement prévu au mois d'aout 2022 à hauteur de 1€ par habitant.

4/ Urbanisme

- Dossier en cours

Fabien Vuillaume présente les dossiers suite aux deux dernières commissions d'urbanisme.

Il informe également que par son pouvoir de préemption ou de délégation de ce pouvoir, Monsieur le Maire envisage de faire valoir ce droit pour la Déclaration d'Intention d'Aliéner CRE RATP/GROS Cédric pour le bien sis LD Clos Deland (Centre de vacances J.C Petit).

De même, le maire souhaite solliciter le Conseil pour fait valoir le droit de priorité sur le dossier « SNCF » pour un terrain sur lequel sont bâtis 6 garages sis « La gare », avec une délégation possible de ce droit de priorité à l'EPF.

5/ Foncier :

Délibération 5 : Le conseil municipal approuve à l'unanimité

- La demande à l'EPF de rétrocéder les biens en portage à l'Établissement Public Foncier Doubs BFC (EPF) opération 493 – Requalification centre-bourg » des parcelles cadastrées AA 77 et AA 79p (en cours de division parcellaire) aux prix de 27 285 € HT au profit de la commune de Frasne
- L'autorisation de Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié de rachat et tout document s'y rapportant.

Délibération 6 : Le conseil municipal approuve à l'unanimité :

- De déléguer le droit de priorité de la commune à l'EPF Doubs BFC pour une portion d'environ 230 m² de la parcelle AA 227 (en cours de division parcellaire) sur laquelle sont bâtis 6 garages, et qui fait l'objet d'une notification du droit de priorité par l'ESSET (pour le compte de la SNCF)
- De confier le portage du foncier à l'EPF Doubs BFC de l'opération concernée
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention opérationnelle correspondante et tout document s'y rapportant.

6/ Travaux :

Délibération 7 : Le conseil municipal approuve à l'unanimité

- La validation de l'avenant n°1 au cabinet EBO Consult sur la conduite d'opération pour la création d'un pôle enfance jeunesse pour un montant de 19.520 €HT, soit un Montant total de la mission, incluant avenant n°1, amené à 59.200 € HT, soit 71.040 € TTC.
- Inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité

Délibération 8 : Le conseil municipal approuve à l'unanimité

- L'attribution de l'Étude d'assistance à maître d'ouvrage au cabinet EBO Consult pour la réhabilitation de la salle polyvalente pour un montant de 12 160€ HT ;
- Inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité

Délibération 9 : Le conseil municipal approuve à l'unanimité de :

- Demander au SYDED la réalisation des travaux définis pour la réalisation d'une extension de réseau de distribution publique d'électricité rue Loiseau et rue Creux Chautard sous maîtrise d'ouvrage du SYDED pour un montant 12 050 € TTC;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention financière relative à l'ensemble des travaux, ainsi que l'annexe détaillant le budget prévisionnel faisant apparaître une participation de 4 850 € pour la commune de Frasne, et à signer tous documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.
- Inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité

Délégation à l'Établissement Public Foncier Doubs BFC de l'acquisition du Centre de vacances RATP sis Clos Deland

Le droit de préemption urbain étant délégué au maire, celui-ci souhaite au préalable recueillir l'avis du conseil concernant l'activation de ce droit (avec délégation à l'EPF) sur le dossier CRE RATP/GROS Cédric pour le bien sis LD Clos Deland concernant le centre de vacances J. Petit.

L'avis étant demandé en cours de séance les mandataires de procuration n'ont pas de consignes pour les membres absents.

L'assemblée approuve avec 13 votes pour et 1 abstention de Marine Paris.

Délibération 10 : Le conseil municipal approuve avec 15 votes pour, 1 abstention de Marine Paris et 2 votes contre d'Hélène Poulin et Angélique Marmier (Cédric Gros ne prend pas part au vote) de :

- Confier à l'Établissement Public Foncier Doubs BFC (EPF) le portage du foncier correspondant à la parcelle AD217 d'une surface de 5 969m² et la parcelle AD218 d'une surface de 5197m² sur lesquelles se situe le centre de vacances JC Petite et les aires de jeux. Il sera ainsi chargé de procéder aux négociations, d'acquérir, de gérer transitoirement selon les modalités prévues avec la commune et de rétrocéder les biens à la commune ou tout opérateur désigné par elle.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention opérationnelle correspondante et tout document s'y rapportant.

8/ Questions diverses : néant

La séance est levée à 21h05.

Le Secrétaire de séance,

Florence Bechler

Le Maire,

Philippe ALPY

